

LETTRE D'INFO

N°04 - Juin 2020



INFORMATION :

LE FONCTIONNEMENT DE VOTRE FÉDÉRATION

Les annonces gouvernementales du 28 mai 2020 ont annoncé la sortie de la phase 2, c'est à dire un déconfinement plus large pour les départements classés vert.

Afin de maintenir une organisation sécurisée pour tous, **la fermeture des locaux au public sera maintenue au mois de juin.**

Toutefois, la distribution **des bracelets de plan de chasse et des permis de chasser sera possible les vendredis au siège de la Fédération à Quimper**, selon les modalités présentées dans les lettres d'information n°3 et n°4.

Pour tout besoin, vous pouvez contacter la Fédération au 02 98 95 85 35, ou par mail à federation.chasseurs29@fdc29.com.



VALIDATION 2020/2021 :

LA NOUVELLE SAISON SE PROFILE

- ▶ **Deux formules** : valider par internet ou par voie postale
- ▶ **Les choix de validation** : annuelle départementale ou annuelle nationale
- ▶ **La validation «Nouveau Chasseur»**
- ▶ **Les validations temporaires**
- ▶ **L'assurance chasse**
- ▶ **Rappel d'obligations**
- ▶ **FINIADA** (Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes)
- ▶ **Comment régler et retirer votre validation ?**
- ▶ **Carnet de prélèvement bécasse**
- ▶ **CHASSADAPT** : mode d'emploi
- ▶ **Opération parrainage** : bulletin de souscription

DEUX FORMULES



► Valider par INTERNET

Cette option est rapide et simple. Pour cela, munissez-vous de votre document de validation et de votre permis de chasser, connectez-vous au site de la Fédération puis laissez-vous guider. Vous aurez besoin de **vos** **numéro de permis** et de **vos** **numéro d'identification** (situé sous le code barre de votre dernière validation). Cette solution, rapide et sécurisée, vous permet de payer par carte bancaire. Une fois la démarche accomplie, vous recevez, par mail, un accusé de réception de votre paiement. Votre validation annuelle se trouve en pièce jointe. **Cette e-validation est à imprimer par vos soins.** Nous vous invitons à bien conserver ce mail, ce qui vous permettra de rééditer ce document en cas de perte ou de détérioration. Si vous possédez un carnet de prélèvement bécasse papier, assurez-vous de nous en avoir fait le retour avant de procéder à la validation. Notre site internet, vous permet aussi d'établir des devis en ligne.

LES CHOIX DE VALIDATION



► **La validation annuelle DÉPARTEMENTALE** : permet la pratique de la chasse dans les limites territoriales d'un seul département. Elle ne permet plus la chasse sur les communes limitrophes dudit département (sauf pour les territoires de chasse situés sur deux départements). En cours de saison vous pouvez à tout moment procéder à l'extension d'une validation départementale en validation annuelle nationale.

Pour chasser le grand gibier, chaque fédération peut exiger une participation spécifique pour couvrir l'indemnisation des dégâts de grand gibier. Cette participation peut prendre la forme d'un timbre « départemental grand gibier » ou d'un timbre spécifique pour une ou plusieurs espèces de grand gibier. Dans le Finistère, il s'agit du timbre départemental sanglier, mais aucun timbre spécifique n'existe pour le chevreuil ou le cerf. Pour les départements dits « de droit local » à savoir Le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, le chasseur devra s'acquitter de la « contribution sanglier droit local » pour la chasse du sanglier uniquement.



► **La validation annuelle NATIONALE** : permet de chasser l'ensemble des espèces chassables (petit et grand gibier) sur tout le territoire français. Son montant unique est de 200,45 euros, auxquels s'ajoutent 5 euros de frais de dossier. Le timbre national grand gibier est supprimé. Par conséquent, nous attirons votre attention sur le fait qu'une validation bi-départementale n'est plus avantageuse et vous

conseillons, au besoin, l'extension de votre permis départemental en national. Pour les départements dits « de droit local » à savoir Le Bas-Rhin, le Haut-Rhin et la Moselle, le chasseur devra s'acquitter de la « contribution sanglier droit local » pour la chasse du sanglier uniquement.

CLIQUEZ VALIDATION EN LIGNE



► Valider par voie POSTALE

Dans ce cas, vous utilisez le bon de commande papier qui vous a été adressé. Vous devez vérifier l'exactitude des renseignements imprimés, inscrire tous vos prénoms, selon leur ordre à l'état civil, et surtout ne pas oublier de préciser votre adresse mail et numéro de téléphone portable. Enfin, vous cochez vos choix de validation, signez et renvoyez le document, accompagné du chèque de règlement à la Fédération, sans oublier le carnet bécasse, si cela n'est pas déjà fait. Votre validation 2020-2021 vous sera adressée dans un délai de 15 jours suivant la date de réception de votre demande.

Nous vous rappelons qu'aucune validation ne sera délivrée au siège de la Fédération, le jour du dépôt de votre bon de commande. Pour toute demande d'information complémentaire contactez-nous par courriel à :

guichet.unique@fdc29.com ou au 02 98 95 90 21.



LA VALIDATION "NOUVEAU CHASSEUR"

Si vous êtes nouveau chasseur et que vous faites valider votre permis de chasser moins d'un an après son obtention, vous pouvez bénéficier du demi-tarif sur la cotisation d'adhésion à une Fédération ainsi que sur la redevance cynégétique. En ajoutant 1€ de timbre grand gibier, vous pourrez chasser l'ensemble des espèces, sur tout le territoire.



LES VALIDATIONS TEMPORAIRES

La validation temporaire de 9 jours consécutifs : n'est pas renouvelable et les éventuels jours de non-chasse sont comptabilisés dans l'intervalle.

La validation temporaire de 3 jours consécutifs : peut être renouvelée deux fois et dans des départements différents. Là aussi les jours de non-chasse sont inclus dans cette durée.

Afin de ne pas acquitter plusieurs fois les 9 euros de la taxe d'état, vous devez effectuer vos démarches auprès de la Fédération qui vous a délivré votre première validation de la saison.





L'ASSURANCE CHASSE

La souscription d'une assurance Responsabilité Civile pour les risques liés à la pratique de la chasse est obligatoire (article L 423-16 Code de l'environnement). Elle doit couvrir : les accidents corporels occasionnés par tout acte de chasse ou tout acte de destruction d'animaux nuisibles et la responsabilité civile encourue par le chasseur du fait de ses chiens.

Pour ce faire, vous êtes libre de choisir l'assurance proposée par la Fédération ou toute autre assurance personnelle.

RAPPEL D'OBLIGATION



En action de chasse, le chasseur doit avoir sur lui : son titre permanent du permis de chasser (volet vert avec photo ou nouveau format carte sécurisée), son volet annuel de validation, son attestation d'assurance en cours de validité.



FINIADA

Le Fichier National des personnes Interdites d'Acquisition et de Détention d'Armes recense toutes les personnes qui, à la suite d'une condamnation, d'un traitement psychiatrique ou d'une décision préfectorale, ne peuvent ni acquérir ni posséder une arme. Les Fédérations départementales des chasseurs n'ont pas la possibilité de consulter au préalable le fichier FINIADA. Ce n'est qu'à l'enregistrement de la validation que la Fédération en est informée.

Une attention particulière doit être portée sur la déclaration sur l'honneur à remplir par le chasseur lors de sa demande de validation.

Celle-ci engage le chasseur, car elle précise qu'il déclare ne pas être frappé d'une cause légale d'interdiction prévue par l'article L 423-15 du code de l'Environnement. En cas de contrôle positif FINIADA, une fausse déclaration pourrait être suspectée ; celle-ci est punie de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende, peines prévues par l'article 441-6 du code pénal.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMENT RÉGLER ET RÉCUPÉRER VOTRE VALIDATION ?

RECEVOIR VOTRE VALIDATION PAR COURRIER

RÉCUPÉRER DIRECTEMENT VOTRE VALIDATION AU SIÈGE DE LA FDC29



ATTENTION : Aucune validation de permis ne sera faite en direct.

Envoyer le bon commande et votre règlement par chèque à la FDC29 pour recevoir votre validation par courrier. Votre validation vous sera adressée par retour de courrier dans les meilleurs délais selon votre choix.

Pour récupérer votre permis à la Fédération, il vous faut au préalable faire parvenir votre bon de commande dûment rempli et signé accompagné de votre règlement par chèque (et de votre carnet bécasse si vous ne l'avez pas déjà rendu). **Il vous faut aussi nous signifier que vous souhaitez le récupérer directement à la Fédération (sinon, il sera expédié par courrier).**

Des permanences de retrait seront organisées tous les **VENREDIS MATINS de 8h-12h30**.

Les demandes de devis devront être faites par **courrier** : Fédération Départementale des Chasseurs du Finistère 18 Rue Anne Robert Jacques Turgot, 29000 Quimper

ou par **courriel** : guichetunique29@fdc29.com
(renseignements : 02.98.95.90.21)

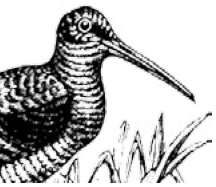


DISPOSITIONS SANITAIRES COVID-19

NOUS VOUS REMERCIONS DE VOTRE COMPRÉHENSION VIS-À-VIS DE CES DISPOSITIONS QUI FONT SUITE A CETTE CRISE SANITAIRE EXCEPTIONNELLE



Réalisation : FDC29 - Images : iStock.com



CARNET DE PRÉLÈVEMENT BÉCASSE

Depuis la saison 2011-2012, a été instauré au niveau national un Prélèvement Maximal Autorisé (PMA) annuel de 30 bécasses par chasseur. Dans le Finistère, ce n'est pas le cas dans tous les départements, un PMA maximal de 3 bécasses par semaine par chasseur est en vigueur. Le respect de ces obligations réglementaires passe aussi par le port et la bonne utilisation d'un CARNET DE PRELEVEMENT ou de l'utilisation d'un compte CHASSADAPT sur son smartphone.

Chaque chasseur souhaitant pouvoir prélever une bécasse doit donc OU télécharger l'application sur son smartphone, OU détenir le carnet annuel version papier. Le chasseur doit clairement préciser son choix lors de sa demande de validation en début de saison et s'engage donc à n'utiliser qu'une seule des solutions. **Aucun changement ne sera possible en cours de saison.**

S'il fait le choix du carnet papier, la Fédération la lui adressera avec son titre de validation. Chaque chasseur prélevant une bécasse est tenu de le noter dans l'instant sur son carnet et d'apposer sur l'oiseau la bague de papier (languette) autocollante prévue. De la même manière le chasseur ayant un compte CHASSADAPT marquera sa bécasse aussitôt dans l'application sur son smartphone.

Le retour du carnet de prélèvement bécasse est obligatoire à la Fédération qui vous l'a délivré, qu'il y ait eu ou non prélèvement ; pour pouvoir bénéficier d'un nouveau carnet la saison suivante. (Pour ceux ayant opté pour les déclarations via application chassadapt, les données nous sont envoyées automatiquement). Si vous l'avez perdu, joindre une attestation sur l'honneur. Si vous avez oublié de joindre votre carnet à votre bon de commande, le renvoyer avec une enveloppe timbrée à votre adresse.

Vous avez la possibilité de saisir vos prélèvements bécasse en ligne sur le site de la Fédération via votre espace adhérent. Toutefois cette saisie ne se substitue pas au retour du carnet papier qui est obligatoire et qui conditionne la délivrance du nouveau carnet.



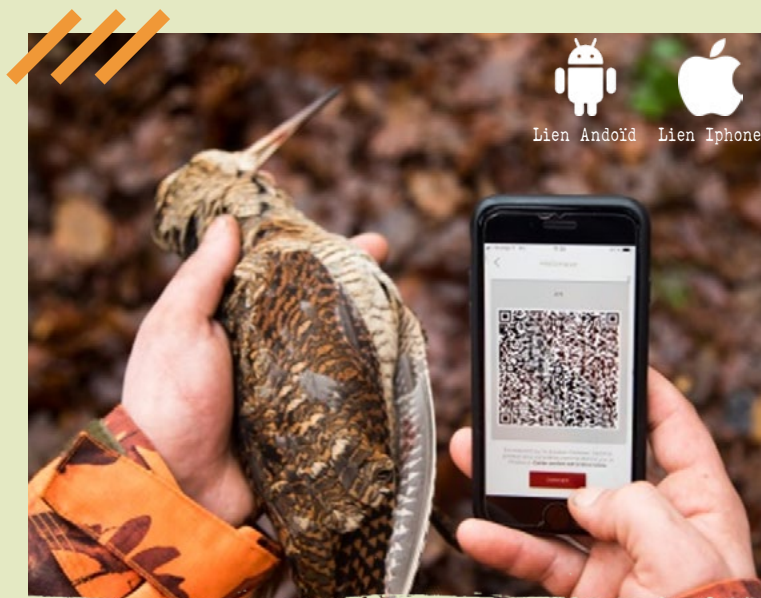
CHASSADAPT : MODE D'EMPLOI



L'application a été conçue pour que tous les chasseurs puissent enregistrer leurs prélèvements en temps réel, même sans réseau internet, sur leur smartphone. Elle leur permet également de suivre l'évolution des quotas nationaux, et de connaître l'historique de leurs prélèvements. Cette application, développée par la Fédération Nationale des Chasseurs, est un « carnet de chasse numérique » gratuit, simple et pratique d'utilisation.

Pour déclarer ses prélèvements de bécasse sur l'application smartphone Chassadapt

Création préalable d'un compte Chassadapt : Téléchargez et créez dès aujourd'hui un compte sur l'application smartphone Chassadapt. Vous pouvez la télécharger à partir de Google store ou Apple stores. Pour cela vous devez être connecté au réseau internet, vous munir de votre numéro identifiant Guichet unique à 14 chiffres (présent sur votre validation du permis de chasser sous le code-barres). Un tutoriel vidéo sur la prise en main de l'application est disponible sur le site internet de la Fédération.



OPÉRATION : PARRAINAGE

CLIQUEZ !
[Lien direct Bulletin de souscription](#)

[Lien direct Notice explicative](#)

CLIQUEZ !